



Bureau de Coopération  
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &  
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations  
Unies pour l'Environnement

---

## Programme Regional Océanien de l'Environnement

---

SPREP/Rapport National 11

Original: Anglais

RAPPORT NATIONAL No.11

PITCAIRN

Commission du Pacifique Sud  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Août 1980

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

P I T C A I R N

Compte rendu sur la situation de l'environnement

(traduit sous contrat)

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENTILE PITCAIRNCOMPTE RENDU SUR LA SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le compte rendu suivant est proposé à la place d'un Rapport National formel.

GENERALITES

Considérant l'étendue de l'Ile Pitcairn ( quatre cent cinquante hectares ) et sa population ( 63 habitants en juillet 1980 ), la liste de contrôle et le format suggérés pour les rapports sont, à tout égard, inappropriés à la situation de l'île.

La mise au point des installations est prévue au fur et à mesure que la nécessité se fait sentir. Les priorités actuelles, par exemple, comprennent la poursuite d'un programme de reboisement, la prévision d'un nouveau matériel pour la Station Radio, une étude sur la réalisation d'une piste d'atterrissage et un examen des ressources énergétiques pour une production supplémentaire d'énergie électrique à la Station Radio.

La législation sur l'environnement n'est pas spécifiquement couverte par un recueil de lois. Néanmoins, la nécessité de préserver les ressources a été et est reconnue lors de la rédaction d'Ordonnances. Une législation supplémentaire n'apparaît pas nécessaire en ce moment. Pitcairn intervient à la Convention des Nations Unies sur le Commerce International des Espèces Protégées de la Faune et de la Flore Sauvages.

GESTION

Une Etude du Sol a été effectuée en 1958. Des informations sur la gestion du sol sont fournies sur demande. Des mesures sont prises, en ce moment, dans le but de réduire l'érosion éolienne dans deux zones.

Le captage des eaux du toit pourvoit à tous les besoins. Il n'existe qu'une très petite rivière permanente dans la mesure où l'écoulement immédiat des eaux rend compte de la plupart des précipitations de l'île.

Il n'y a pas de cultures. Les légumes sont cultivés sur une base familiale et les arbres fruitiers poussent en abondance sans une culture spécifique.

Le seul animal en pâturage est la chèvre. Elles courent à demi-sauvages sur des terres qui sont trop abruptes ou difficiles d'accès pour être utilisées de quelque autre façon.

Un programme de plantation d'arbres, financé par le Gouvernement, aide à la régénération des zones de buissons. La plantation d'espèces à la fois indigènes et exotiques se poursuit.

L'Ordonnance récemment adoptée sur les Zones de Pêche prévoit l'application d'une législation destinée à la gestion des ressources provenant de la pêche.

Le gazole satisfait à tous les besoins énergétiques de l'île. Le remplacement d'un petit générateur électrique auxiliaire de type éolien a été pris en considération - des ensembles des deux types éolien et solaire doivent être examinés.

Il n'existe qu'un seul village, Adamstown. Les habitations sont de différents types; un mélange de matériau local et importé est utilisé. Il n'existe pas de surpopulation.

La santé publique est sous la responsabilité de l'Infirmière Résidente qui est une infirmière diplômée et la femme du pasteur local. Elle bénéficie de l'aide d'une assistante locale et d'un mécanicien-dentiste.

L'école est obligatoire pour les enfants de cinq à quinze ans. Le professeur est détaché par le Ministère de l'Education de la Nouvelle-Zélande.

Les lois de Pitcairn s'appliquent aux îles inhabitées du groupe Henderson, Ducie et Oeno, qui, ensemble, forment une surface d'environ trente-six kilomètres carrés.

---

